

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (Incendie)

Bureaux: 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier, MONTREAL
 RODOLPHE FOMERT, Président.
 J. E. OLIVANT, Jr., Gérant-Général.

PATENTES

OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marion & Marion, Ingénieurs-Consuls. Edifice New York Life, Montréal.
 Bureaux: et 907 G Street, Washington, D. C.

SUN LIFE OF CANADA

AU 31 DECEMBRE 1908

Actif..... \$29,238,525.51
 Surplus sur tout le Passif et le Capital, Hm 34 et 3 p.c. Standard 2,598,383.96
 Surplus d'après l'Étalon du Gouv. 4,118,491.91
 Revenu en 1908..... 6,949,601.88
 Assurances en vigueur..... 119,517,740.89

Écrivez au bureau-chef à Montréal pour avoir la petite brochure intitulée "Prosperous and Progressive."
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

LA COMPAGNIE

'EQUITABLE'

D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

Les nouvelles primes reçues depuis le dernier rapport fait au gouvernement, sont au delà de

\$74,871,53

et la compagnie a émané au delà de

2,143

polices depuis cette date, ce qui est un des meilleurs résultats qu'une compagnie puisse obtenir

S. T. WILLET, PRÉSIDENT F. CAUTHIER, GERANT

(FOUNDED 1858)

The Phoenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33

Robert Hampson & Son, Agents,
 6 ST. JOHN STREET

Remboursez-vous réellement l'argent avec plaisir, quand un client le demande? Tenez-vous votre magasin d'une propriété scrupuleuse? Est-il brillant, éclairé, aéré et est-ce un endroit plus agréable pour y faire des achats que la moyenne des autres magasins? S'il en est ainsi, rappelez-le au public de temps à autre.

La Compagnie d'Assurance MUTUELLE DU COMMERCE contre l'Incendie

Actif excédant - \$260,000.00
 Assurance en force - \$2,800,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT en conformité avec la nouvelle Loi des assurances de Québec, 8 Édouard VII, Chap. 69.
 Bureau Principal: 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe

Assurances

PERSONNES AYANT DROIT A BÉNEFICIER D'UNE ASSURANCE

Par Wm. A. Moore, président de la Phoenix Mutual

Les questions qui ont trait aux personnes ayant droit à bénéficier d'une assurance sont souvent embarrassantes. A un certain point de vue, on peut dire que la fonction d'une compagnie d'assurance est simplement d'assurer la vie du client qui se présente et de faire que le bénéfice soit payable de la sorte désirée par l'acheteur de la police. Une telle attitude, toutefois, n'est pas celle qui convient; car bien que le devoir d'une compagnie d'assurance soit d'accorder une assurance bien conditionnée à ceux qui en désirent une, il n'en est pas moins vrai que, si la compagnie veut remplir ses devoirs envers ses membres, elle doit les protéger entièrement dans tous les incidents inhérents à l'assurance même.

L'homme qui s'adresse à une compagnie d'assurance pour obtenir une police est rarement au courant de ses droits, de ceux de ses héritiers ou de la personne qui bénéficiera de son assurance, et une compagnie ne le traiterait pas loyalement si elle ne libellait pas sa police de telle sorte que le but cherché par l'assuré fût atteint en toute sécurité. Il a été dit que lorsque l'assuré demande que sa police soit payable à des personnes dont les droits à cette assurance sont contestables certaines compagnies émettent la police telle qu'exigée sans objection et rendent ainsi la transaction plus facile pour leurs agents. Quoique d'autres compagnies jugent à propos de faire sous ce rapport, cette compagnie insistera, chaque fois qu'un homme désirera que sa police soit payable à une personne dont les droits ne sont pas clairs, pour que des mesures soient prises pour protéger l'intention réelle de l'acheteur de la police et pour que le contrat soit rédigé de telle sorte que les désirs du porteur de police ne soient pas déjoués.

Dans les cas ordinaires, les droits du bénéficiaire sont parfaitement clairs. La femme, l'enfant, le créancier ont un droit indubitable au bénéfice de l'assurance sur la vie d'un homme. Une soeur a d'habitude clairement le droit de bénéficier de l'assurance de son frère—souvent elle dépend en partie de celui-ci pour ses moyens d'existence. Un neveu, une nièce, un frère peuvent avoir ou non le droit de bénéficier d'une assurance. S'ils dépendent de l'assuré pour leurs moyens d'existence, leur droit est clair. Il y a

Aux Chefs d'Entreprises Industriels et Manufacturiers. Accidents du Travail.

La Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et la réparation des dommages qui en résultent, est entrée en vigueur le 1er Janvier 1910.

LA PREVOYANCE,

met à votre disposition les services d'experts en matière d'assurance contre les Accidents du Travail et vous évitera tout sujet d'ennuis et de responsabilité.

Assurez-vous sans retard.

Écrivez à M. C. Oagné, Gérant Général, 33 Guardian Bldg. - MONTREAL. ou Téléphonnez Main 5027. Agents demandés.

WESTERN ASSURANCE CO.

INCORPORÉE EN 1881

ACTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82

Bureau Principal: TORONTO, Ont

Hon. Geo. A. Cox, Président.

W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.

LL.D., Vice-Présidents.

W. B. MEIKLE, Gérant-Général.

O. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BUCHANAN, Gérant



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréal

METROPOLITAN

Life Assurance Co'y of New York

(Compagnie à Fonds Social)

Actif \$236,927,000

Polices en vigueur au 31 décembre 1908.. 9,960,106

En 1908, la compagnie a émis au Canada des polices pour... \$16,812,000

Elle a déposé entre les mains du Gouvernement Canadien, exclusivement pour les Canadiens..... \$5,500,000

Il y a plus de 300,000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.